

**Council Member Inquiry Form**  
**Demande de renseignement d'un membre du Conseil**

**Subject: Community Mailboxes**

**Objet : Boîtes postales communautaires**

**Submitted at:** City Council

**Présenté au :** Conseil municipal

**From/Exp.:**

**Date:** April 15, 2015

**File/Dossier :**

Councillor/Conseillère:  
McKenney

**Date :** le 15 avril 2015

04-15

**To/Destinataire:**

John L. Moser, (A) Deputy City Manager, Planning and Infrastructure Portfolio /  
directeur municipal adjoint par intérim, portefeuille Urbanisme et Infrastructure

**Inquiry:**

Could staff please provide an estimate of the green space and/or City Right-of-Way in front of residential yards that Canada Post would need to expropriate in order to locate Community Mailboxes in our high density neighbourhoods such as Centretown (between Bronson and the Canal) based on the number of mailboxes per block?

Could staff please provide an estimate of both the capital and operating cost in expanding our recycling program to each Community Mailbox?

**Demande de renseignement:**

Le personnel pourrait-il fournir une estimation de l'espace vert ou de l'emprise municipale devant les cours résidentielles que Postes Canada devrait exproprier pour installer des boîtes postales communautaires dans les quartiers à haute densité comme le Centre-ville (entre l'avenue Bronson et le canal Rideau), selon le nombre de boîtes postales par pâté de maisons?

Le personnel pourrait-il fournir une estimation des coûts d'immobilisations et de fonctionnement associés à l'expansion du programme de recyclage à chaque boîte postale communautaire?

**Response (Date: 2015-Jun-22)**

City staff continue to work with Canada Post on a regular basis as Canada Post identifies potential locations within the City of Ottawa to locate new community

mailboxes (CMB). Canada Post has general information on Delivery Planning Standards, including Community Mailboxes, which can be found at:

[https://www.canadapost.ca/cpo/mc/assets/pdf/business/standardsmanual\\_en.pdf](https://www.canadapost.ca/cpo/mc/assets/pdf/business/standardsmanual_en.pdf)

Estimating the amount of green space or right-of-way property required for community mailboxes within this neighbourhood (Centretown – between Bronson and Rideau Canal) has not been determined at this time.

The current Canada Post *standard* CMB includes a base of 80cm x100cm, additional information on access whether by sidewalk, boulevard or curb will determine additional installation requirements. However, it is difficult to estimate how much property would be required as there are different CMB configurations based on a variety of criteria.

Canada Post has the authority under Section 3 of the federal “Mail Receptacles Regulations” to install a CMB “in any public place, including a public roadway”. Canada Post has detailed specifications for the installation of CMB’s on a road way and the area required depends on the number of units at each location and whether the road has curbs, sidewalk or a ditch.

It should be noted that on June 11, 2015, the Ontario Superior Court issued a decision that the City of Hamilton By-law to Regulate the Installation of Equipment on Roads “... *is inapplicable and inoperative, in other words without effect in respect of community mailboxes by and on behalf of Canada Post*”.

Hamilton Council has passed a motion to appeal this decision.

The City’s Public Works Department (PW) does not currently install waste receptacles at CMB locations. Installing waste receptacles adjacent to CMB locations has the potential to draw more waste than it prevents. The full cost of purchasing, and the on-going maintenance of three stream bins, is being evaluated. However, some costs are available as follows:

- Single stream units cost approximately \$760;
- Three stream units costs approximately \$2,500;
- Bins serviced daily have a maintenance cost of \$803 annually;
- Units serviced 3 times a week cost \$344.14 annually; and
- An average annual tipping fee of \$1,200 would apply for all loads brought to the landfill.

There are 4,965 CMB sites currently in the City of Ottawa, which does not include areas

serviced by Rural Mail Couriers. Although there are some locations where litter around a CMB is an issue, these locations are rare. Canada Post has indicated that they will continue to respond quickly to any complaints of litter or graffiti at their CMB's. Residents can also indicate to Canada Post if they do not want to receive unaddressed mail if it is unwanted.

### **Réponse (Date : le 22 juin 2015)**

Le personnel de la Ville collabore de façon régulière avec Postes Canada pour la détermination des endroits où installer les nouvelles boîtes postales communautaires sur le territoire d'Ottawa. Postes Canada fournit certains renseignements sur les normes de planification de la livraison, y compris sur les boîtes postales communautaires, dans le document affiché à l'adresse suivante :

[www.canadapost.ca/cpo/mc/assets/pdf/business/standardsmanual\\_fr.pdf](http://www.canadapost.ca/cpo/mc/assets/pdf/business/standardsmanual_fr.pdf).

On n'a pas encore évalué la superficie d'espace vert ou d'emprises qui serait nécessaire pour l'installation des boîtes postales communautaires dans le Centre-ville (entre l'avenue Bronson et le canal Rideau).

La boîte postale communautaire *standard* de Postes Canada possède une base de 80 cm sur 100 cm, et les critères d'installation sont aussi fonction de la manière dont se fait l'accès à la boîte postale (sur le trottoir, sur l'emprise ou en bordure de la rue). Toutefois, il est difficile d'évaluer l'espace qui serait nécessaire, étant donné que la configuration des boîtes postales communautaires varie en fonction de divers critères.

Postes Canada possède le pouvoir, en vertu de l'article 3 du *Règlement sur les boîtes aux lettres* fédéral, d'installer une boîte postale communautaire « dans un lieu public, y compris une voie publique ». Postes Canada a des critères précis quant à l'installation de ce type de boîte sur une voie publique, et l'espace nécessaire dépend du nombre d'unités de chaque boîte et de la présence d'une bordure, d'un trottoir ou d'un fossé.

Il est à noter que, le 11 juin 2015, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a statué que le règlement de la Ville de Hamilton régissant l'installation d'équipement sur les routes était inapplicable et inopérant, autrement dit sans effet, en ce qui concerne les boîtes postales communautaires installées par et au nom de Postes Canada.

Le Conseil municipal de Hamilton a adopté une motion visant à interjeter appel de cette décision.

Pour le moment, le Service des travaux publics de la Ville n'installe pas de poubelles sur les lieux d'une boîte postale communautaire, ce qui risquerait d'entraîner une

accumulation de déchets plutôt que de la prévenir. On évalue actuellement les coûts totaux de l'achat et de l'entretien de poubelles à trois compartiments. Voici pour l'instant l'information dont nous disposons sur les coûts :

- les poubelles à un seul compartiment coûtent environ 760 \$;
- les poubelles à trois compartiments coûtent environ 2 500 \$;
- la collecte quotidienne des déchets représente des coûts annuels de 803 \$ par poubelle;
- la collecte des déchets effectuée trois fois par semaine représente des coûts annuels de 344,14 \$ par poubelle;
- une redevance de déversement annuelle moyenne de 1 200 \$ s'applique à tous les chargements de déchets apportés à la décharge.

Il y a actuellement plus de 4 965 emplacements de boîtes postales communautaires à Ottawa, ce qui ne comprend pas les secteurs desservis par les services de courrier rural. Bien qu'il existe un problème de déchets sauvages autour de certaines boîtes, ce phénomène reste rare. Postes Canada a par ailleurs indiqué qu'elle prendrait rapidement les mesures nécessaires en cas de plainte relative aux déchets sauvages ou aux graffitis sur les lieux de ses boîtes postales. Les résidents peuvent en outre demander à Postes Canada de ne pas recevoir de poste sans adresse.

### **Council Inquiries**

#### **Demande de renseignements du Conseil:**

*Response to be listed on the Transportation Committee Agenda of June 30, 2015 and the Council Agenda of July 8, 2015*

*La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité des transports prévue le 30 juin 2015 et à l'ordre du jour de la réunion du Conseil prévue le 8 juillet 2015.*